

## **Demande de délivrance d'un permis de chasser détruit, perdu ou détérioré**

Les personnes ayant perdu leur permis de chasser, ou dont le permis de chasser est détruit ou détérioré peuvent en demander un duplicata auprès de l'ONCFS selon les indications suivantes :

### **Le permis de chasser perdu, détruit ou détérioré avait été délivré par une Préfecture (ou une Sous-préfecture)**

Il faut préalablement obtenir une attestation de délivrance auprès de la Préfecture ou la Sous-préfecture qui vous a délivré votre permis initial. Elle peut être demandée à la Préfecture ou la Sous-préfecture par courrier libre en précisant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance ainsi que, si possible, les numéro et date de délivrance du permis de chasser initial perdu, détruit ou détérioré.

A réception de cette attestation, la demande de duplicata de permis de chasser devra être adressée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au moyen du [formulaire Cerfa 13944\\*03](#) « Déclaration de perte et demande de duplicata d'un permis de chasser perdu, détruit ou détérioré ».

Les pièces à joindre impérativement sont les suivantes :

- la photocopie d'une pièce d'identité
- le cas échéant, du permis détérioré, dont le duplicata est demandé
- l'original de l'attestation de délivrance initiale du permis de chasser, établie par la Préfecture ou la Sous-préfecture ayant délivré le permis de chasser initial. Elle doit porter la mention de son signataire et le cachet du service de délivrance
- de deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques ([normes photos d'identité](#))
- si le demandeur à la délivrance est mineur ou majeur en tutelle, l'autorisation de son représentant légal
- la déclaration sur l'honneur signée par le demandeur au verso de la demande, relatives aux causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser
- un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal de 30 € libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

### **Le permis de chasser perdu, détruit ou détérioré avait été délivré par l'ONCFS**

La demande de duplicata de permis de chasser sera adressée directement à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au moyen du [formulaire Cerfa 13944\\*03](#) « Déclaration de perte et demande de duplicata d'un permis de chasser perdu, détruit ou détérioré ». Les pièces à joindre impérativement sont les suivantes :

- la photocopie d'une pièce d'identité
- le cas échéant, le permis détérioré, dont le duplicata est demandé
- deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques ([normes photos d'identité](#))
- si le demandeur à la délivrance est mineur ou majeur en tutelle, l'autorisation de son représentant légal
- la déclaration sur l'honneur signée par le demandeur au verso de la demande, relatives aux causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser
- un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal de 30 € libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

**Toutes les demandes sont à adresser à :**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Direction des Actions Territoriales - Division du permis de  
chasser  
BP 20 - 78 612 LE PERRY EN YVELINES CEDEX







**PREFECTURE D** \_\_\_\_\_

**ATTESTATION PREFECTORALE  
DE DELIVRANCE INITIALE D'UN PERMIS DE CHASSER  
ORIGINAL OU DUPLICATA**

Code de l'Environnement articles L.423-9 à L.423-11, R. 423-9 à R. 423-11

A la demande du titulaire d'un permis de chasser (original ou duplicata), perdu, détruit ou détérioré, cette attestation est établie par la Préfecture ou la Sous-Préfecture l'ayant délivré initialement.

Elle est délivrée gratuitement au titulaire.

Le titulaire doit la joindre à la demande de délivrance de duplicata de son permis de chasser perdu, détruit ou détérioré, qu'il adresse à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – Direction des actions territoriales

Division du permis de chasser – BP 20 – 78612 LE PERRAY EN YVELINES cedex

**IDENTIFICATION DU TITULAIRE**

Madame       Mademoiselle       Monsieur (\*)

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'usage (1) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance :    \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_

Adresse (N° et rue) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

\* Cochez la case concernée (1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

**REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER**

Permis de chasser n° \_\_\_\_\_

Délivré le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

En :     Original  
       Duplicata

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cachet de la Préfecture  
Nom et Qualité du signataire

